



Pionnier de solutions intelligentes pour des entreprises connectées

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE MEDIATECH POUR ARCHITECTES & INGÉNIEURS

Dans le contexte économique actuel désormais fondé sur le savoir, le rôle des professionnels continue à évoluer. Les activités qu'exercent les architectes et les ingénieurs d'aujourd'hui ne cadrent plus dans les fonctions traditionnelles du passé. Ils exigent des produits et des garanties d'assurance adaptés à ces nouvelles activités. Creechurch est en mesure de répondre à leurs nouveaux besoins avec son produit MediaTech pour les architectes et les ingénieurs.

Points saillants de la police MediaTech pour architectes et ingénieurs (libellé disponible dans les deux langues officielles)

- i Notre produit MediaTech offre une gamme de garanties sous une seule police, incluant:
 - B Garantie relative à l'assurance responsabilité professionnelle des architectes et ingénieurs
 - B Garantie relative à la pollution pour architectes, ingénieurs et entrepreneurs
 - B Garantie relative aux services technologiques
 - B Garantie relative aux produits technologiques
 - B Garantie relative à la sécurité des réseaux informatiques
 - B Garantie relative aux multimédias et à la publicité
 - B Extension de garantie pour la responsabilité professionnelle des administrateurs et dirigeants
 - B Extension de garantie pour la responsabilité des pratiques en matière d'emploi
- i Limites allant jusqu'à 10 M\$
- i Frais de d/fense au premier dollar et en sus des limites de garantie
- i Les extensions suivantes sont payables en sus des limites de garantie et ne sont pas assujetties à la franchise:
 - B Assistance avant réclamations
 - B Remboursements des défendeurs
 - B Remboursement relative aux poursuites réglementaires / administratives
 - B Remboursement relative aux remboursements disciplinaires
- i Renonciation au droit de subrogation
- i Crédit de médiation de 50% applicable à la franchise jusqu'à un maximum de 25 000 \$
- i Définition élargie du terme assuré / du terme services professionnels
- i Garantie excédentaire pour des projets spécifiques
- i Garantie n'importe où dans le monde
- i Garantie couvrant les participations au capital-actions
- i Couverture automatique pour entreprises nouvellement acquises
- i Droit et obligation de défendre
- i Période de prolongation facultative
- i Dommages punitifs et exemplaires lorsque la loi le prévoit
- i Garantie conception-construction
- i Garantie relative aux moisissures et à l'amiante
- i Exception relative aux assurés innocents
- i Définition de réclamation inclut les incidents / les circonstances
- i Garantie relative à la confidentialité
- i Garantie relative au libelle diffamatoire - Sous-limite de 250 000 \$ / Franchise de 1 000 \$
- i Garantie relative à la perte de documents – Sous-limite de 150 000 \$ / Franchise de 2 500 \$

Pourquoi Creechurch?

- i Chef de file en matière de solutions d'assurance en responsabilité professionnelle depuis 1999
- i 30+ années d'expérience en souscription de responsabilité professionnelle
- i Un service hors-pair. Réception d'une cotation en trois jours et émission d'une police en 48 heures
- i Nous souscrivons auprès des Souscripteurs du Lloyds qui détiennent une cote "A" par A.M. Best et "A+" par S&P
- i Nous offrons un service supérieur de traitement des réclamations à l'interne
- i Nos modalités et nos taux sont compétitifs
- i Nous offrons un service de révision de contrats

**Pensez Creechurch
Une assurance intelligente**

La présente brochure est fournie à titre d'indication seulement et ne constitue pas un contrat d'assurance. Veuillez vous référer au libellé pour les modalités, conditions et exclusions. Toute soumission est sujette à des critères individuels de souscription.